



La location solidaire

Louez votre logement
en toute simplicité

Propriétaires, vous cherchez le meilleur compromis pour louer votre logement en toute sérénité et de façon sécurisée ? Optez pour la location solidaire et bénéficiez de nombreux avantages :



DÉMARCHE SOLIDAIRE



SÉCURISATION DE LA LOCATION



TRANQUILLITÉ DE GESTION



AVANTAGES FINANCIERS

La location solidaire permet de loger dignement, à loyer abordable et en confiance des ménages modestes du territoire. C'est l'intervention d'un tiers social de confiance entre le locataire et le propriétaire-bailleur qui permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives.

On parle « d'intermédiation locative », un dispositif agréé et soutenu par la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etat dans le cadre de leur engagement pour le Logement d'abord.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Deux modes de gestion possibles, via un tiers de confiance :

- **Le recours à une agence immobilière à vocation sociale** qui vous accompagnera via un **mandat de gestion** pour signer le bail avec le locataire ;
- **La location à une association agréée** qui prendra en charge la **sous-location** en phase intermédiaire puis assurera le glissement vers un bail direct, lorsque toutes les conditions seront réunies.



LES AVANTAGES

- **Une reconnaissance financière** de votre engagement solidaire par l'État, dans le cadre d'une convention signée avec l'Anah (Agence nationale d'amélioration de l'habitat) :
 - Déduction fiscale pouvant atteindre jusqu'à 65 % des revenus locatifs
 - Prime d'intermédiation locative pouvant atteindre 3 000 €

Ce soutien peut se cumuler avec des aides aux travaux et autres primes.

- **La mobilisation gratuite, si besoin, de la garantie visale :**

- Prise en charge de vos loyers impayés à hauteur de 36 mois charges comprises
- Prise en charge de vos frais de remise en état du logement, en cas de dégradation imputable au locataire, à hauteur de 2 mois de loyer charges comprises
- Recours possible à un fonds de sécurisation régional pour les logements en mandat de gestion.

- **La tranquillité**, puisque le tiers de confiance se charge du choix du locataire et de son entrée dans les lieux puis assure son accompagnement personnalisé et la gestion locative du logement pendant toute la durée du bail.



Vos contacts

Les 10 opérateurs suivants sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans vos démarches : simulations financières, montage du dossier et mise en place du dispositif

OPÉRATEURS ASSURANT LE MANDAT DE GESTION ET LA SOUS-LOCATION



AMPIL
Marc Allio
marc.allio@ampil.fr
04 96 17 63 46



Marc Allio
marc.allio@ampil.fr
04 96 17 63 46



Aix-en-Provence (ALPA) / Salon-de-Provence (ADAMAL) / Vitrolles (AVES)
herve.sue@alpa-asso.org - 04 42 17 43 43



Géraldine Jau
g.jau@soliha.fr - 06 27 79 26 70
Hervé Guglielmino
h.guglielmino@soliha.fr - 06 46 12 12 18



Pôle Logement 13
fjt.pl13@apprentis-auteuil.org
04 91 61 30 07



Anna Voisin
a.voisin@has.asso.fr - 07 61 13 86 02
Julien Beaufort
j.beaufort@has.asso.fr - 06 28 09 59 72



Valérie Battini
v.battini@eliasud.org
07 76 04 33 67



Catherine Allizon
c.allizon@habitat-humanisme.org
04 91 26 28 17



Sylvia Blasi
sylvia.blasi@groupe-sos.org
06 08 73 84 28



04 65 40 06 68
07 56 36 19 17
imlsalon@isatis.org

POUR TOUTE INFORMATION SUR LE LOGEMENT :

Espace Accompagnement Habitat
19 rue de la République - Marseille 2^e arr.
eah-rehab@ampmetropole.fr - 04 95 09 58 95